



Newsletter N°108 du 17 octobre 2014

On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.

EDITO : Plein succès pour l'OTRE mais pour en faire quoi ?

La semaine a été marquée par les satisfecit des uns et des Otre depuis la suppression de l'écotaxe que déjà, entre la piste de la Vignette (pour les étrangers) et de la taxation (voire du rachat) des autoroutes, la réunion chez le secrétaire d'Etat de ce jeudi ressort la piste de la taxation du gazole (plus 4 centimes) qui n'aura aucun impact (au contraire) sur la réduction des distorsions de concurrence avec des entreprises moins disantes socialement qui ne font même pas leur plein en France. Il convient donc de rester vigilants sur ce dossier sur lequel nous n'avons décidément pas que des alliés !



Il convient d'être plus nombreux, PME qui partagez la philosophie de l'OTRE, de passer du stade de sympathisant à adhérent, car seule l'Union fait la force !

Et n'oublions pas le vrai dossier, celui de la lutte contre le travail illégal et notamment à bord de VUL de moins de 3,5 T étrangers ou « au black » qui se fichent totalement de toute réglementation et cassent les prix en les divisant par 2! Ce sont eux les vrais responsables du marasme du transport routier français actuel! <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/78953/controles-routiers-en-rhone-alpes-de-nombreux-vul-en-infraction.html#&panel1->

[1](http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/78953/controles-routiers-en-rhone-alpes-de-nombreux-vul-en-infraction.html#&panel1-) faisons donc comme en Belgique et appliquer réellement ce qu'il convient désormais d'appeler la Loi Savary <http://www.parti-socialiste.fr/communiqués/adoption-de-la-loi-savary-sur-la-regulation-du-statut-des-travailleurs-detaches> abordé également déjà ici <http://viguiesm.fr/les-commissionnaires-de-transport-dans-le-collimateur/> (et qui n'a rien à voir avec celle qui nous a mis, étudiants, dans la rue en 1981, avant Monory puis Devaquet) et tout le monde (français) s'en portera mieux ! <http://www.lameuse.be/1123727/article/2014-10-13/pluie-d-amendes-les-routiers-fuient-les-parkings-belges-et-campent-de-allemande> car où est l'argent ? Dans les sociétés d'autoroutes! Après avoir enterré l'écotaxe la semaine dernière, Ségolène Royal veut étudier la constitutionnalité du contrat signé par l'État avec Ecomouv et confier cette mission à Corinne Lepage? Excellente idée! Petite revue de presse hebdomadaire pour en savoir plus sur le sujet et notamment revue de presse de la semaine : <http://viguiesm.fr/plein-succes-pour-lotre-mais-pour-en-faire-quoi/>

1) Combien de temps peut avoir lieu la rupture après une rupture conventionnelle ?

Le délai pour une rupture conventionnelle est de 15 jours calendaires (date à date) pour le délai de rétractation, suivi de 15 jours ouvrables (non comptés dimanches et jours fériés!) pour l'homologation par la DIRRECTE mais attention donc aux jours fériés, nombreux en mai, novembre ou décembre. Hors procédure antitadée (en principe illégale), le délai est donc minimum d'un bon mois (mais toujours plus court que le préavis d'un ouvrier qui a plus de 2 ans d'ancienneté fixé à 2 mois ! Pour en savoir plus : <http://viguiesm.fr/combien-de-temps-peut-avoir-lieu-la-rupture-apres-une-rupture-conventionnelle/>

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

2) Début de mandature à la CRAMIF

Mardi 14 octobre en séance plénière et devant une centaine de représentants et de nouveaux élus débutait la nouvelle mandature 2014- 2017 de la CRAMIF. Agréable surprise et plaisir de voir Frédérique Miotto Dorso qui représente la CRAMIF au sein des CTR en remplacement d'Isabelle de Saint Ours; C'est donc une femme d'entreprise de déménagement qui représente une profession à la CRAMIF. Si vous avez des problèmes de risques professionnels à gérer et des problèmes avec la CRAMIF (taux d'accident du travail, investissements et besoin de subventions en matière de santé-sécurité au travail, <http://viguiesm.fr/aides-financieres-de-la-cram-a-lachat-dengins-de-levage/> vous avez désormais deux interlocuteurs, elle, et... votre serviteur membre de CTR sans discontinuer depuis une vingtaine d'année....<http://viguiesm.fr/trophees-cramif-et-inrs-en-matiere-de-sante-securite-au-travail/>

Par ailleurs, notre chef de file Henry-Jean Petit, passe la main après 30 ans de mandat, remplacé par Agnès Laleau que j'ai connu dans le secteur du Bâtiment et très compétente en termes de prévention des risques professionnels. <http://viguiesm.fr/debut-de-mandature-a-la-cramif/>

3) Combien de temps peut avoir lieu la rupture après une rupture conventionnelle ?

Le délai pour une rupture conventionnelle est de 15 jours calendaires (date à date) pour le délai de rétractation, suivi de 15 jours ouvrables (non comptés dimanches et jours fériés!) pour l'homologation par la DIRRECTE mais attention donc aux jours fériés, nombreux en mai, novembre ou décembre. Hors procédure antidatée (en principe illégale), le délai est donc minimum d'un bon mois (mais toujours plus court que le préavis d'un ouvrier qui a plus de 2 ans d'ancienneté fixé à 2 mois ! Pour en savoir plus : <http://viguiesm.fr/combien-de-temps-peut-avoir-lieu-la-rupture-apres-une-rupture-conventionnelle/>

4) On fête le 100ème signataire de la charte CO2 : des transporteurs s'engagent.

Qui a dit que les transporteurs ne faisaient rien pour la réduction des gaz à effet de serre ?

La Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 du transport routier de marchandises et de voyageurs est un dispositif élaboré par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), l'ADEME et les professionnels du monde du transport. La démarche est soutenue par les fédérations et ouverte à tous.

Il s'agit d'une démarche volontaire pour les entreprises du transport de marchandises et de voyageurs qui souhaitent s'engager dans une démarche environnementale.

La centième entreprise signataire : TOP CHRONO a signé l'engagement de son entreprise le 17 octobre 2014 en tant que 100ème signataire de la charte en Ile de France, nous y étions, ainsi que la DREAL, les organismes de formation et les organisations professionnelles. Occasion également de voir l'avenir avec des véhicules de livraison propres et bon pour la santé. Il va falloir en effet bientôt se préparer à livrer Paris avec 50% et même bientôt 100% de véhicules non diesels (les groupes de travail reprennent début novembre à la mairie de Paris!). Pour cela, le vélo, vintage ou de compétition (qui coûte quand même la bagatelle de 4000 € pièce ! Qui transporte quand même un M3 a de l'avenir. Même les déménageurs n'ont pas attendus pour inventer le déménagement à Vélo ! <http://viguiesm.fr/demenager-a-velo/> et mon contact à la DREAL me confirme, sans véhicule à moteur, pas d'obligation d'inscription au registre !<http://viguiesm.fr/on-fete-le-100eme-signataire-de-la-charte-co2-des-transporteurs-sengagent/>



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

5) Nominations :

AFT : prochain départ de Bernard Prolongeau à la tête de l'AFT, le successeur confirmé cette semaine pour la présidence étant loin de faire l'unanimité dans la profession, il s'agit de Jean Paul Deneuve, ancien délégué général (mais toujours très influent conseiller du président) de la FNTR. Il garderait par ailleurs ses fonctions de conseil à la FNTR, cette nomination faisant grincer des dents dans la profession à ceux qui auraient préféré qu'un professionnel reprenne la présidence de la FNTR CNR : On annonce aussi l'arrivée d'Yves Fargues, président de TLF au titre de son organisation à la tête du CNR. Les grands groupes seront donc bien représentés.

Par ailleurs, Christophe Di Costanzo, 1er vice président de la Chambre des déménageurs et également Président de l'OTRE Midi Pyrénées a démissionné de ses mandats à la CSD dont il reste simple adhérent lors du comité de direction des déménageurs du 16 octobre. Et bientôt d'autres nouvelles concernant les mouvements d'aller et venues dans la profession <http://viguiesm.fr/nominations-4/>

6) Avez-vous suivi la loi sur les VTC?

La loi relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur a été promulguée le 2 octobre dernier et pendant ce temps, Uber est condamné à 100 000 € d'amende !

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/10/16/la-societe-de-vtc-uber-condamnee-a-100-000-euros-d-amende-en-france_4507446_3234.html. Il faut dire que dans le VTC, (comme dans le pousse-pousse me confiait récemment un ami policier), il y a de l'abus, avec beaucoup d'abus sur le statut d'auto-entrepreneur ! <http://viguiesm.fr/avez-vous-suivi-la-loi-sur-les-vtc/>

7) Intensification, pénibilité, ou est passé la qualité de vie au travail? Le 4 décembre :

<http://laqvt.fr/jeudi-4-decembre-2014-intensification-penibilite-ou-est-passee-la-qvt>

8) Salon de l'Immobilier d'Entreprise : <http://www.salonsimi.com/> le salon du déménagement d'entreprises du 3 au 5 décembre !

9) Libéralisation du trafic autocar : Une réforme qui pourrait profiter aux grands groupes ?

<http://www.capital.fr/a-la-une/actualites/la-reforme-macron-dans-le-transport-en-autocar-pourrait-creer-10-000-emplois-968997#xtor=EPR-226>

10) Caisses de congés payés menacée ?

Les caisses de congés payés et particulièrement celle des transports apportent un vrai service aux entreprises, mais elles sont encore une fois menacée par le coup de rabot fiscal lié à la recherche du gouvernement pour prendre de l'argent partout où il croit qu'il y en a ! Lire le communiqué :

<http://viguiesm.fr/caisses-de-conges-payee-menacee/>



11) Un salarié a-t-il droit à des jours de congés pour enfant malade ?

Le congé pour enfant malade est ouvert à tout salarié s'occupant d'un enfant malade ou accidenté de moins de 16 ans dont il assume la charge. La maladie ou l'accident doit être constaté par un certificat médical <http://viguiesm.fr/un-salarie-a-t-il-droit-a-des-jours-de-conges-pour-enfant-malade/>

12) Pourquoi ils quittent la France ?

abordé la semaine dernière, <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1248972-chomage-impots-et-deprime-generale-je-quitte-la-france-et-j-en-suis-tres-heureuse.html> et salon « parcours France » pour quitter Paris et partir (et donc déménager) en région <http://www.parcoursfrance.com/> plus le salon Class Export des déménageurs spécialistes de l'international à la Grande halle de la Villette, on pouvait y rencontrer notamment AGS ou Seegmuller ! Profil de ce ceux qui quittent la France : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/10/17/quel-est-le-profil-des-expatries-francais_4507454_4355770.html et <http://viguiesm.fr/pourquoi-ils-quitent-la-france/>



13) Baisse des prix à la pompe sur le gazole

<http://www.leparisien.fr/automobile/prix-des-carburants-forte-baisse-a-la-pompe-sur-le-gazole-13-10-2014-4209645.php> ce n'est pas très bon pour l'application de la clause gazole (prochainement un article sur le sujet) et avec 4 centimes de plus ? Au 1er janvier, cela risque de changer....

14) Comment accéder aux marchés publics quand on est une PME?

Un décret n° 2014-1097 du 26 septembre 2014 a été publié portant mesures de simplification applicables aux marchés publics. Ce texte transpose de façon accélérée les mesures de simplification favorables aux PME et à l'innovation, découlant des nouvelles directives européennes « marchés publics ». La Direction des affaires juridiques présente ces mesures qui concernent la limitation du chiffre d'affaires annuel exigible des candidats, la simplification de l'élaboration des dossiers de candidatures et l'instauration du partenariat d'innovation <http://viguiesm.fr/comment-acceder-aux-marches-publics-quand-on-est-une-pme/>

15) Article pas très sympa dans l'Huma sur D&O Klesia

et tout cela rime, aimablement transmis par un abonné, Carcept Prev voit rouge ! <http://www.humanite.fr/klesia-ou-les-casserole-dune-caisse-de-retraite-554331> et qui est l'heureux déménageur en question ? <http://viguiesm.fr/article-pas-tres-sympa-dans-lhuma-sur-do-klesia/>

retrouvez nous aussi sur en temps réel sur Facebook

<https://www.facebook.com/#!/ViguieSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à contact@viguiesm.fr; en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



Reproduction interdite sans autorisation



Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne